

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

N°2020 - 008

**Conseil Municipal – PETR Pays Loire Beauce –
Participation à l'action « Bâtiments publics : la
performance énergétique par l'usage »
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22
Présents : 20
Votants : 22

Excusés : Nathalie GUILLOTEAU et Céline JUNGUES – GIRLANDA.

Pouvoirs : Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Céline JUNGUES – GIRLANDA à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE BOUGARD.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune a engagé ces dernières années des travaux importants en termes de performance énergétique sur les bâtiments communaux, notamment sur le Groupe Scolaire avec l'opération « Plan Isolation » et sur la création de la Mairie annexe et la salle de conférences avec le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

L'objectif principal de ces projets est de réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Or, l'exploitation, la maintenance et l'usage des bâtiments constituent d'autres gisements d'économies d'énergies que les travaux sur l'enveloppe des bâtiments. C'est pourquoi le PETR souhaite mettre en place une action qui favorise le déploiement de bonnes pratiques sur l'ensemble de la chaîne énergétique des bâtiments.

Les bâtiments concernés pour la Commune de Saint-Ay sont les suivants : Groupe Scolaire François Rabelais et la Mairie annexe et la salle de conférences.

Ainsi monsieur le Maire précise :

- Que pour le groupe scolaire François Rabelais et ;
- Que le PETR Pays Loire Beauce et l'ADIL-Conseil en Energie Partagé déploient une action au sein de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation qui vise à promouvoir la mise en place de pratiques favorisant :
 - o L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
 - o La réduction des coûts de fonctionnement.
 - o L'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments.
- Que pour permettre la mise en œuvre de cette action, la commune et ses représentants devront :
 - o Permettre au conseiller en énergie partagé de venir installer et désinstaller le matériel de mesure chaque année.
 - o Renseigner, à partir des factures énergétiques des deux dernières années et des trois suivantes, le fichier Excel de suivi énergétique.
 - o Mobiliser les personnes concernées lors des modules de formation annuel (élus, agents de maintenance, salariés, professeurs, élèves, etc...) ainsi que lors des réunions de lancement et de clôture du projet.
- Que cette action durera trois ans : elle démarrera en octobre/novembre 2019 quand les appareils de mesure seront installés, et se terminera en septembre 2022 à travers une cérémonie de clôture.
- Que ce projet est financé totalement par le PETR Pays Loire Beauce et son programme LEADER.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil Municipal de bien vouloir :

1. adopter le projet mentionné,
2. autoriser l'Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N°2020-008

Conseil Municipal – PETR Pays Loire Beauce – Participation à l'action « Bâtiments
énergétique par l'usage » – Approbation et autorisation de signer

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le

publics : la performance
ID : 045-214502692-20200120-2020_008-DE



ADOPTÉ À LA MAJORITE DES VOTANTS :

21 POUR : Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Raymond DOUARE, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Céline GIRLANDA, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Gilles HUBERT, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Jacqueline BLIN, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLOTEAU, Jean-Marc MASSÉ et Stéphanie CHANE-CHU

1 NON VOTANT : Frédéric CUILLERIER

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 22/01/2020

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER,



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.